

Présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles destinée à l'information des citoyens (article L.2313-1 du CCGT)
Budgets Primitifs 2024 – CCAS AVIGNON
et budgets annexes CLIC et SAAD

Case de réception en préfecture
084-268400454-20240403-2024_14-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

Acteur majeur de la politique sociale mise en œuvre par la Ville d'Avignon, le CCAS d'Avignon intervient dans un champ d'action vaste et varié composé de missions obligatoires (analyses des besoins sociaux, instruction des demandes d'aides sociales et tenue à jour d'un fichier des bénéficiaires, domiciliation des personnes sans domicile stable) et de missions facultatives relevant de trois grandes formes : l'offre de prestations (aides financières, prestations de services à destination des seniors, des familles, animation territoriale), la gestion d'établissements concourant à l'action sociale de la collectivité (structure de la petite enfance et jeunesse) et les services à la personne (aides à domicile, portage de repas).

Le CCAS fait face depuis ces dernières années à une augmentation de ses coûts de fonctionnement, essentiellement liée au poids croissant de sa masse salariale (mise en place du RIFSEEP, différentes revalorisations salariales légales, restructuration du CCAS, CTI et revalorisation du point d'indice en 2023) et des charges, et ce, bien que l'effectif de ses agents soit stable, voire en diminution depuis ces deux dernières années. La crise sanitaire qui a impacté durant deux ans les activités de la structure, imposant même l'arrêt de certaines d'entre elles, a entraîné une diminution des recettes provenant notamment des produits des services et de la tarification, mais aussi des recettes d'activité. Le contexte inflationniste de 2022 et 2023 faisant peser de nouvelles contraintes sur les charges de fonctionnement du CCAS a fortement impacté l'équilibre financier du CCAS qui a présente un résultat 2022 dégradé, malgré le déblocage par la Ville d'Avignon d'une subvention exceptionnelle de 800k € en 2022 et de 500k€ en 2023. Le résultat 2023 met en évidence la maîtrise des dépenses engagées depuis 2022 mais reste encore extrêmement fragile.

Le budget primitif 2024 du CCAS intègre ces résultats et est établi sur la base du soutien fort de la Ville au travers de la subvention municipale et d'une redynamisation des activités pour l'ensemble de ses publics : petite enfance, seniors et centre social Espace Pluriel.

Les priorités budgétaires proposées pour 2024 s'établissent sur la conciliation des contraintes financières et le souhait de maintenir et redynamiser le périmètre actuel des actions du CCAS au profit des Avignonnais.

La section d'investissement

La section d'investissement s'élève à 837 k€ pour les opérations de l'année 2024. L'investissement est essentiellement financé sur les fonds propres. L'amortissement représente 370 k€ environ, l'excédent antérieur s'élève à 425 k€. Les autres recettes de la section sont constituées de recettes externes pour 43 k€ (FCTVA et dépôts et cautionnements reçus).

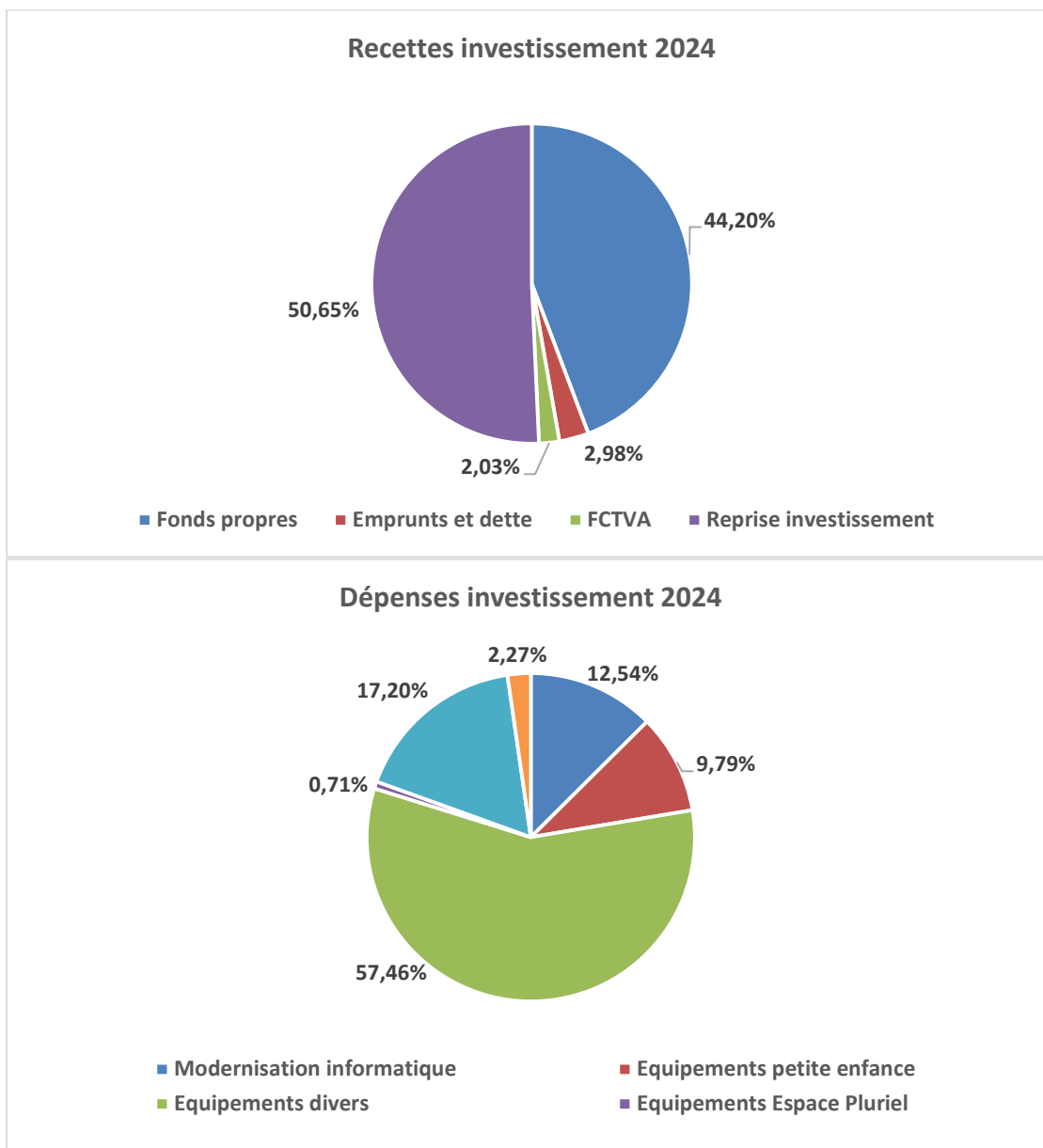
Les nouveaux programmes d'investissement représentent 818 k€, les restes à réaliser en dépenses de l'exercice 2023, s'élèvent à 19 k€.

Le programme d'investissement concerne :

Modernisation des outils informatiques.....	132 k€
Divers équipements Grandir ensemble.....	82 k€
Divers équipements tous bâtiments.....	598 k€
Divers équipements Espace Pluriel.....	6 k€

Le remboursement de la dette en capital s'élèvera en 2024 à 144 k€, soit 17 % du programme annuel d'investissement 2024 (837 k€). Le solde des prévisions de dépenses au chapitre 16 est constitué des prévisions de remboursements des dépôts de garantie du locataire du CCAS.

(1^{er} étage St-Jean Bâtiment A).



La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 16.16 M€, en augmentation de 4.19% par rapport au réalisé 2023.

- Les **charges à caractères général** représentent 2.570 k€, en hausse de 21% par rapport aux réalisations 2023. L'augmentation traduit l'impact de l'inflation sur les charges générales ainsi que le démarrage du marché entretien.
- Les **dépenses de personnel et frais liés** représentent 12 745k€ soit **82%** des dépenses réelles. Ce poste est en diminution de 0.67 % par rapport aux réalisations

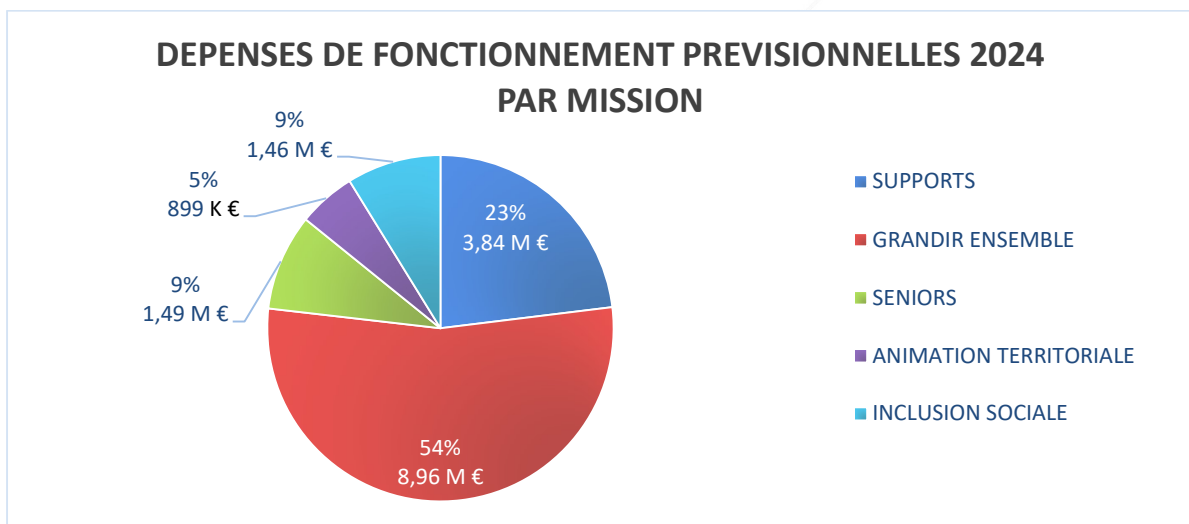
2023.

- Les **autres charges de gestion courante** (220k€) sont en légère augmentation par rapport à 2023.
- Les **charges financière** (28k€) correspondant au remboursement des intérêts de la dette sont stables.

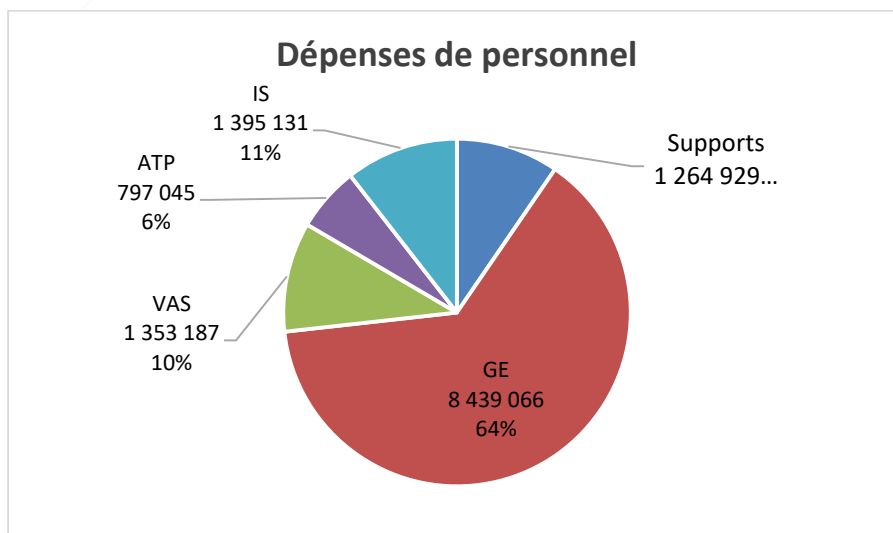
S'agissant des recettes de fonctionnement :

- le **niveau de participation des financeurs externes** (Ville d'Avignon, Caisse d'Allocations Familiales, Etat, Département, Caisses de retraites) poursuit son évolution à la hausse au regard des prévisionnels des recettes d'activités (13.6M €).
- Les **loyers perçus** suite à la location du bâtiment situé Avenue Saint Jean permettent de neutraliser en partie la dépense de l'annuité de prêt et des intérêts correspondant suite à l'acquisition du bâtiment en 2019 (106k€).
- Les **recettes provenant des produits des services** (recettes usagers 2.29M€) qui ont connu un décrochage important depuis 2020 en raison du fort impact de la crise sanitaire sur les finances du CCAS sont évaluées à la hausse (+34% par rapport au réalisé 2023) en raison de la redynamisation de l'ensemble des secteurs.

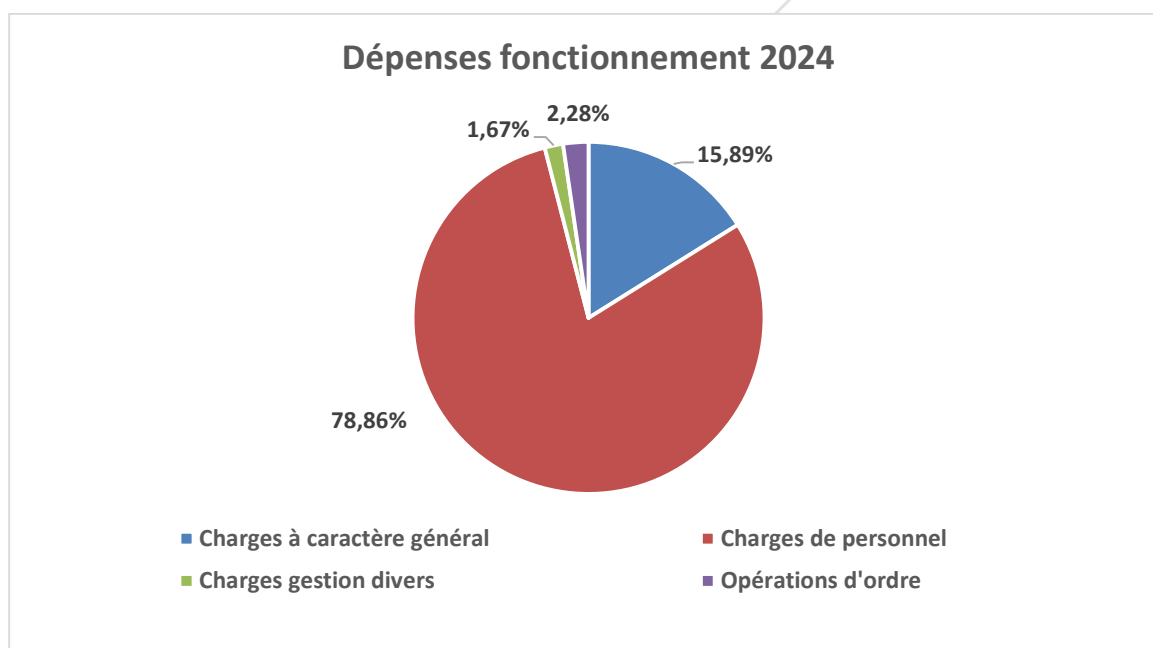
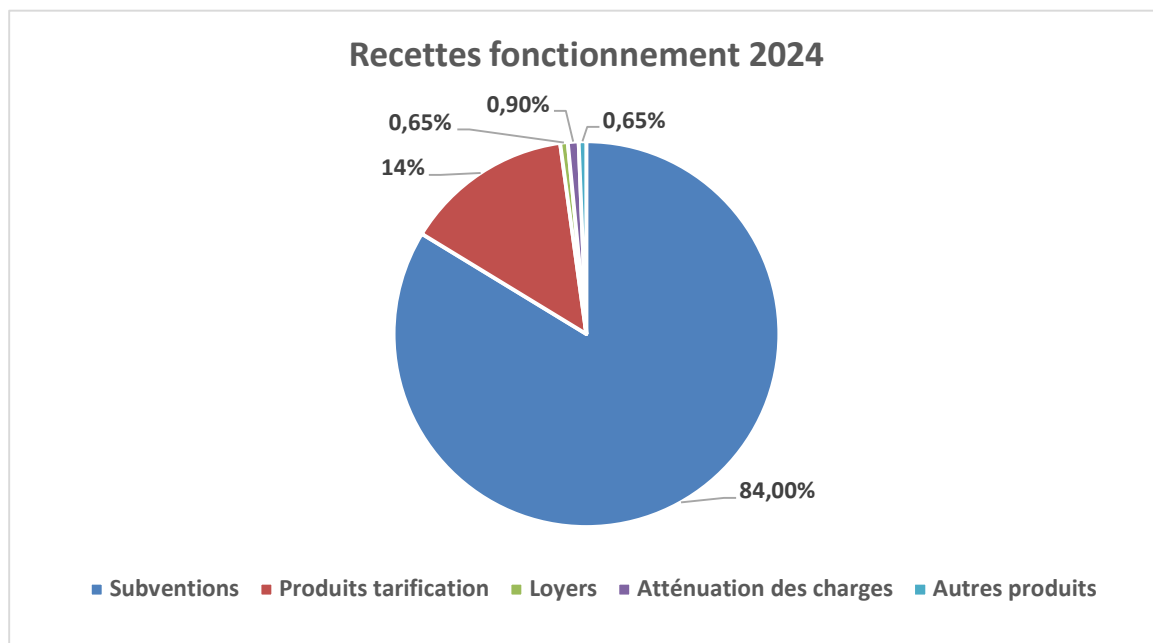
Les dépenses de fonctionnement par missions :



Dont dépenses de personnel



Structuration des dépenses et recettes prévisionnelles de fonctionnement :



Montants du budget

La section d'investissement s'élève à 837k€ pour les opérations de l'année 2024.

La section de fonctionnement s'équilibre à 16.16M€, en augmentation de 4.19% par rapport au réalisé 2023.

Projet Budget Primitif 2024		DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement		15 956 564,23	15 956 564,23
Opération d'ordre entre sections			
<i>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>		370 000,00	
<i>042- Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>			0,00
Réal			
67 - Charges exceptionnelles		2 000,00	
66 - Charges financières		28 420,73	
68 - Dotations aux provisions semi-budgétaires		20 973,50	
011 - Charges à caractère général		2 569 870,00	
012 - Charges de personnel et frais assimilés		12 745 500,00	
65 - Autres charges de gestion courante		219 800,00	
75 - Autres produits de gestion courante			106 197,00
74 - Dotations et participations			13 617 743,11
013 - Atténuations de charges			147 200,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses			2 288 975,57
77 - Produits exceptionnels			0,00
002 - Résultat de fonctionnement reporté			- 203 551,45
Investissement		837 730,58	837 730,58
Opération d'ordre entre sections			
<i>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>			370 000,00
<i>040- Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>		0	
Réal (y compris restes à réaliser)			
20 - Immobilisations incorporelles		105 340,00	
21- Immobilisations corporelles		588 534,78	
16 - Emprunts et dettes assimilées		143 855,80	25 246,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves			17 686,55
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			424 798,03
TOTAL GENERAL		16 794 294,81	16 794 294,81

Endettement

La dette du CCAS est constituée en 2024 de 4 emprunts sans intérêts :

- CARSAT, 37 113€, dernière échéance en 2026
- CAF 84, 3 199€, dernière échéance en 2026
- CARSAT, 367 476€, dernière échéance en 2044
- CAF 84, 4 900 €, dernière échéance en 2032

Et d'un emprunt traditionnel au taux fixe de 1,14%:

- CREDIT AGRICOLE PROVENCE ALPES, 2 538 000€, dernière échéance en 2044

L'encours global de dette au 31/12/2023 s'élève à 2 405 482 €. L'annuité de la dette représente 118.6k€ soit environ 40% du budget annuel d'investissement jusqu'en 2027 où elle se stabilisera à 114k€ pour les 20 années qui suivront, hors nouvelle souscription. Le taux d'endettement du CCAS (dette/recettes de fonctionnement) s'établit en 2023 à 15 %.

Le ratio de désendettement est de 9 ans.

Niveau de l'épargne (2023)

Epargne brute (*recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement, après neutralisation des flux croisés entre budget principal et budgets annexes*) : 573 k€

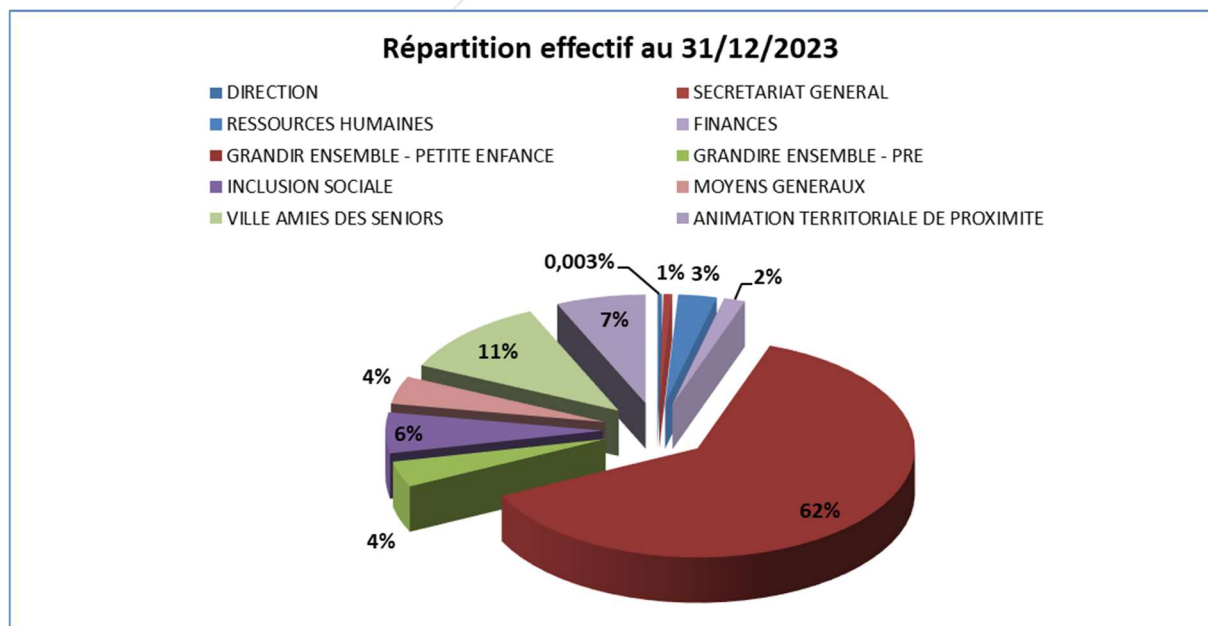
Epargne de gestion (*recettes réelles de fonctionnement – (dépenses réelles de fonctionnement, après neutralisation des flux croisés entre budget principal et budgets annexes – intérêts de la dette)*) : 601 k€.

Epargne nette (*épargne brute – remboursement de la dette en capital*) : 429 k€

Effectif du CCAS

Il convient de rappeler que les dépenses de personnel représentent aujourd'hui 85% des dépenses réelles de fonctionnement. La maîtrise des charges salariales est un objectif fort pour le CCAS, qu'il s'agit de concilier avec les spécificités de ses missions et notamment les réglementations obligatoires en matière de taux d'encadrement dans les structures de petite enfance.

La répartition des effectifs par mission permet d'appréhender le poids de nos différentes missions. 66% pour la direction Grandir Ensemble, 11% pour Ville Amie des Seniors (SAAD Inclus), 10% pour les services supports, 6% pour Inclusion Sociale, 7% pour l'Animation Territoriale de Proximité.



Parmi les titulaires, 65% des effectifs du CCAS est en catégorie C, contre 21% en catégorie B et 14% en catégorie A. 39% des effectifs des agents contractuels sont en catégorie C, il y a également 22% d'assistantes maternelles. Le reste des agents contractuels sont répartis sur les catégories B, 20%, et A, 19 %.

Les budgets annexes :

Le budget annexe du CLIC s'établit de la sorte :

BP 2024	Dépenses	Recettes
Exploitation	70 896.74	70 896.74
011 Dépenses afférentes à l'exploitation courante	13 106.34	
012 Dépenses afférentes au personnel	50 000.00	
016 Dépenses afférentes à la structure	7 314.00	
018 Autres produits relatifs à l exploitation		39 995.00
002 Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)		30 901.74
Investissement	4 088.20	4 088.20
20 Immobilisation incorporelles	476.40	
21 Immobilisations corporelles	3 611.80	
28 Amortissement des immobilisations		476.4
10 Dotations, fonds divers et réserves		0.00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		3611.80
Total général	74 984.94	74 984.94

Le budget annexe du SAAD, qui retrace les activités de portage des repas, télé-assistance et aide à domicile s'établit ainsi :

BP 2024	Dépenses	Recettes
Exploitation	679 170.00	679170.00
011 Dépenses afférentes à l'exploitation courante	275 420.00	
012 Dépenses afférentes au personnel	335 590.00	
016 Dépenses afférentes à la structure	68 160.00	
018 Autres produits relatifs à l exploitation		347 500.00
017 Produits de la tarification		165 170.00
019 Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables		166 500.00
Total général	679 170.00	679 170.00